



**SYNDICAT DES EAUX DE FISMES  
CONSEIL SYNDICAL  
MARDI 4 AVRIL 2023**

<b>Nombres de conseillers :</b> En exercice : 32 Présents : 22 Votants : 25
--

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à dix-huit heures quinze minutes, les délégués des Communes membres du Syndicat des Eaux, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Fismes, sous la présidence de M. Charles GOSSARD, Président.

Présents : Monsieur Charles GOSSARD, Monsieur Éric GEORGELIN, Madame Jacqueline LOPATA, Monsieur Bertrand BOILLY, Monsieur Emeric FERDANDEZ, Monsieur Vincent BENNEZON, Madame Angéline LIVA, Monsieur Francky CARON, Madame Sylvie DAUPHIN, Monsieur Philippe HENRION, Monsieur Sébastien MERCIER, Monsieur Philippe SALMON, Monsieur Marcel VERGEZ, Monsieur Joël LEBOURCQ, Monsieur Éric POTELLET, Monsieur Christophe BLOT, Monsieur Frédéric FLEURY, Monsieur Pascal HARLAUT Monsieur Pascal HURTAUX, Monsieur Arnaud NININ, Monsieur Raphaël PREVOT Monsieur Alain LALLEMENT

Excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Claude CUGNET, Monsieur Jacques DAUGER, Monsieur Sébastien PRIMAULT

Excusés sans avoir donné pouvoir : Madame Laure GAILLARD, Monsieur Thierry COULVIER

Absents : Madame Claude JORIS, Monsieur Pierre CATTARIN, Monsieur Laurent PREVOST, Monsieur Jean-Marc CHAPELET, Monsieur Joanne DEGOUVE

### **Délibération N° 23-07**

#### **Vote du compte de gestion 2022**

Monsieur le Président expose :

- qu'il a considéré le budget primitif du syndicat des eaux pour l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, le détail des dépenses et des recettes effectuées, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier,
- qu'il s'est assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Conseil Syndical a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, de :

- déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votes : pour : 25, contre : 0, abstention : 0

**Nomenclature : 7.1**

Pour extrait conforme,

Charles GOSSARD  
Président

